Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600438-20260521-07052026-DE

COMMUNE de CONCORET (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 12/05/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12
Présents :

COIGNARD Ronan	GAREL Bernadette	LECOMTE Maëlan
MULLER Sarah	FERRAND Bénédicte	POULAIN Jean-François
CREPIN Richard	GATTI Margaux	ROBSON Cécilia
MALARD Véronique	JASLET Gaël	WACHEZ François

Secrétaire de séance : Mme Sarah MULLER
Absents excusés : Mme Viviane FEDIEU DANIEL
Absents : MM. MACÉ Camille – MESLÉ Gaëtan -

N° 07/05/2026 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Madame Sarah MULLER, Adjointe au Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposés en Mairie, étudiés lors de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 16 avril 2026,
Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes des organismes suivants, pour l'année 2026.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, de se prononcer comme suit :

Organismes scolaires - voyages : 40.00 € par enfant

- les enfants scolarisés dans les écoles de Concoret,
- les enfants de la commune scolarisés dans les collèges et les lycées de secteur (Mauron, Guer, Ploërmel).

Organismes scolaires – Fonctionnement : 20.00 € par enfant, soit :

- Ecole du Taureau Bleu de Concoret (45 enfants) : 900.00 €
- Ecole Saint Laurent de Concoret (24 enfants) : 480.00 €

Organismes de Formation (MFR, Chambre des métiers) : 40.00 € par élève

Associations communales :

- CPIE Forêt de Brocéliande : 1 500.00 €
- ACCA (70 €/piégeur) 350.00 €
- La Maison d'Ernestine : 500.00 €
- L'Arbre à Jeux : 600.00 €
- Brocéliande Moto Verte 800.00 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600438-20260521-07052026-DE

Autres associations intercommunales et hors commune :

- Celtik Brocéliande : 700.00 €
- Festi Plein : 200.00 €
- Cadets de Mauron : 200.00 €
- Banque Alimentaire : 100.00 €
- Restos du Cœur du Morbihan : 150.00 €
- Alcool assistance : 50.00 €
- Handisport pays de Ploërmel : 250.00 €
- Sauvegarde du Val sans Retour : 153.00 €

Monsieur le Maire est autorisé :

- à inscrire les crédits au budget communal 2026,
- à solliciter les justificatifs nécessaires aux différents organismes,
- à procéder aux mandatements correspondants

Sarah MULLER,
Secrétaire de séance

Ronan COIGNARD,
Maire de Concoret